



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 1681

Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la nécessité de présenter pour les années à venir une loi-programme relative au patrimoine monumental reprenant dans les grandes lignes la loi-programme n° 88-12 adoptée le 5 janvier 1988. Cette loi-programme permettrait de continuer l'effort entrepris pour la restauration et la mise en valeur des monuments et des sites historiques et permettrait d'offrir des perspectives aux acteurs du secteur culturel, en particulier les entreprises oeuvrant dans ce secteur. Il lui demande s'il est envisagé dans les jours à venir de présenter à l'Assemblée nationale une loi-programme sur le patrimoine monumental.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie vient de saisir le Premier ministre d'un projet de loi de programme sur le patrimoine couvrant la période 1994-1998. Par rapport à la loi de programme du 5 janvier 1988, ce projet est caractérisé par un élargissement à l'ensemble du budget d'équipement du patrimoine. Ce seraient donc, non seulement les travaux sur les monuments historiques, mais l'ensemble des investissements en matière d'archéologie, d'inventaire et d'ethnologie qui seraient concernés. Un tel projet permettrait en effet d'assurer la continuation sur plus de dix ans, puisqu'en 1993 le montant des crédits a permis le maintien du rythme des années précédentes des grandes opérations entreprises depuis 1988. Il permettrait aussi d'assurer de façon régulière le développement des actions sur l'ensemble du secteur patrimonial. Le taux de progression des autorisations de programme, hors actualisation, serait de 3 p. 100 par an. Outre son aspect proprement culturel, un tel programme n'est pas sans influence sur le niveau de l'emploi dans le secteur et sur le maintien des savoir-faire dans le domaine de la conservation. Le Gouvernement rendra prochainement sa décision sur ce projet, qui devrait être débattu à la session parlementaire d'automne.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1681

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1477

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2331